Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20260716-090726DELIB9-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL

# DU 9 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six le neuf juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

**ÉTAIENT PRESENTS :**
M. Philippe DAULY, Maire.
M. Yves BRUNET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Thomas CHEVALIER, Adjoints.

Mme Manuella ABBÉ, Mme FRATTINI Héloïse, M Pascal FRENDO, M Pascal GODEST, Mme Nathalie JOSSELIN, M Franck JOSSET, M Michel OLÉRON, Mme Sabrina VOISIN, Conseillers Municipaux.

**ÉTAIENT EXCUSÉS :** Mme LE ROLLAND Florence

Mme Lydie RAMEZ donne procuration à M Yves BRUNET
M. Jean-Baptiste CORDON donne procuration à M Philippe DAULY

Secrétaire de séance : Mme Nathalie JOSSELIN

---

## Délibération 9 — AIDE AU SPORT

La commission association s'est réunie et souhaite mettre en place un « pass sport et culture » pour les enfants bourseulais de 3 à 17 ans d'un montant de 25 €.

Le fonctionnement se fera sur une année scolaire.

Les enfants concernés (soit environ 250) pourront venir chercher leur coupon entre septembre et décembre de l'année scolaire en cours.

Les associations devront nous envoyer une facture globale avec les coupons entre janvier et mars de l'année scolaire concernée.

L'application sera dès l'année scolaire 2026-2027.

Les conseillers valident cette proposition de création d'un « pass sport et culture » et de son fonctionnement. Ce système annule et remplace le précédent.

Fait et délibéré les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme
le Maire
Philippe DAULY

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor

Secrétaire de séance
Mme Nathalie JOSSELIN

Acte rendu exécutoire
Après l'envoi en Sous-Préfecture
De Dinan le 10 / 7 / 2026

MAIRIE DE BOURSEUL